



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0297

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbain par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2019**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charlot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0297**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbain par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2019**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2019, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public (DSP) ainsi qu'un rapport d'activités, assorti d'une annexe, permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en matière de chaud et froid urbains. Les services publics correspondants ont, notamment, été gérés au moyen de 8 contrats pour l'année 2019 :

- concernant le réseau Centre Métropole, un contrat de DSP avec la société ELM (groupe Dalkia) arrivant à terme le 31 décembre 2041,
- concernant Rillieux la Pape, 2 contrats de DSP, un avec le groupement Engie/Valorly arrivant à terme le 31 décembre 2019 et un avec la société Valorly arrivant à terme le 30 juin 2019. Le contrat Valorly a pour objet essentiel la vente en gros de la chaleur issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape, ce contrat ne concerne que peu d'abonnés directs. À partir du 1^{er} juillet 2019, le périmètre de ce contrat est repris par le groupement Engie/Valorly,
- concernant Vaulx en Velin, un contrat de DSP avec Engie arrivant à terme le 30 juin 2019 et un contrat de DSP avec V3E (groupe Dalkia) à partir du 1^{er} juillet 2019,
- concernant le quartier de Lyon La Duchère, un contrat de DSP avec la société Elyde (groupe Dalkia) arrivant à terme le 30 juin 2021,
- concernant Givors, un contrat avec la société EGMI (groupe IDEX) arrivant à terme le 30 juin 2042,
- concernant Vénissieux, un contrat de DSP avec la société Vénissieux Énergies (groupe Dalkia) arrivant à terme le 31 décembre 2034.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers.

I - Données d'activités

Indicateurs d'activité	2017	2018	2019	Variation 2018-2019	
				relative	tendance
Contrat Centre Métropole - ELM					
ventes de chaleur (en GWh, hors export)	384,0	403,8	458,8	13,6 %	↗
ventes de froid (en GWh)	37,2	41,1	36,7	- 10,6 %	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération	51,5 %	48,8 %	50,2 %	2,8 %	↗
Contrat Rillieux la Pape – Valorly – 6 mois pour 2019					
ventes de chaleur (en GWh hors export)	6,1	5,3	4,3	NC	NC
taux d'énergies renouvelables et de récupération	99,9 %	100 %	100 %	NC	NC
Contrat Rillieux la Pape - Valorly/Engie					
ventes de chaleur (en GWh)	90,9	87,1	88,1	1,2 %	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération	89,5 %	93,9 %	86,2 %	- 8,2 %	↘
Contrat Vaulx en Velin/Grande Ile – Engie/ V3E au 1^{er} juillet 2019 (consolidation pour 2019)					
ventes de chaleur (en GWh)	102,0	93,8	97,0	3,4 %	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération	62,3 %	62,3 %	59,7 %	- 4,1 %	↘
Contrat Lyon La Duchère - Elyde					
ventes de chaleur (en GWh)	53,1	47,1	48,2	2,3 %	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération	67,3 %	59,2 %	65,8%	11,0 %	↗
Contrat Givors - contrat EGMI au 1^{er} juillet 2017, auparavant Dalkia (consolidation pour 2017)					
ventes de chaleur (en GWh)	17,0	17,1	16,7	- 2,4 %	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération	22,2 %	54,6 %	52,8 %	- 3,3%	↘
Contrat Vénissieux - Vénissieux Énergies					
ventes de chaleur (en GWh)	134,2	126,7	126,1	- 0,5 %	→
taux d'énergies renouvelables et de récupération	50,0 %	50,0 %	53,7 %	+ 7,3 %	↗
Données consolidées					
ventes de chaleur (en GWh)	787,2	780,9	839,1	+ 7,5 %	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération	58,3 %	56,7 %	56,4 %	- 0,4 %	→
rigueur météorologique (degré jour unifié) hors juin, juillet et août	2 256	2 009	2 050	+ 2,0 %	↗

La rigueur météorologique a été basse bien qu'en légère augmentation par rapport à 2018. L'année 2019 est la 4ème année la plus douce depuis 1921 (selon la station météo de Bron), derrière 2011 et 2019. À périmètre constant, les ventes d'énergie sont ainsi relativement stables. L'augmentation des ventes du réseau Centre Métropole correspond en partie à l'intégration du réseau du quartier de la Confluence mais aussi, pour environ 10 %, à l'extension du réseau. Les réseaux de chauffage urbain de la Métropole alimentent environ 80 000 équivalents logements, soit + 20 % depuis 2016.

Globalement, les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sont utilisées prioritairement et les énergies fossiles sont utilisées en complément. Le taux d'EnR&R est en légère baisse du fait de la baisse de production de l'UTVE de Lyon nord suite à des travaux et des pannes. Néanmoins, la quantité de chaleur EnR&R est en augmentation de 2 % du fait du développement des réseaux. Au total, cela représente environ 113 000 tonnes de CO2 évitées, soit l'émission annuelle de 40 000 voitures.

Concernant les ventes de froid, elles sont en baisse. L'été 2019 a connu moins de pics de chaleur que l'été 2018 et 50 % de la baisse est due au déménagement de la clinique du Tonkin et à la baisse d'occupation d'un bâtiment (M+M).

En matière d'activité commerciale pour la chaleur, il y a eu en 2019 4 déracordements (démolition d'immeubles), 95 mises en service de nouvelles sous-stations et 112 nouvelles polices d'abonnements signées sur l'ensemble des réseaux.

II - Données financières

Indicateurs financiers	2017 (en k€)	2018 (en k€)	2019 (en k€)	Variation 2018-2019	
				relative	Tendance
Contrat Centre Métropole - ELM					
produits	40 028	44 245	45 415	2,6 %	↗
charges	34 384	38 352	41 135	7,3 %	↗
résultat avant impôts	5 644	5 892	4 280	- 27,4 %	↘
Contrat Rillieux la Pape - Valorly/Engie					
produits	5 171	5 232	5 413	3,5 %	↗
charges	5 299	5 216	6 316	21,1 %	↗
résultat avant impôts	- 128	16	- 902	NC	↘
Contrat Vaulx en Velin - Engie (uniquement 1^{er} semestre pour 2019)					
produits	11 030	10 441	6 136	NC	NC
charges	10 275	9 565	8 869	NC	NC
résultat avant impôts	755	876	- 2 733	NC	NC
Contrat Grande Ile – V3E (uniquement 2^{ème} semestre pour 2019)					
produits	2		3 695	NC	NC
charges			3 612	NC	NC
résultat avant impôts			81	NC	NC
Contrat Lyon La Duchère - Elyde					
produits	3 442	3 315	3 424	3,3 %	↗
charges	3 818	3 807	3 944	3,6 %	↗
résultat avant impôts	- 375	- 492	- 519	5,7 %	↗

Indicateurs financiers	2017 (en k€)	2018 (en k€)	2019 (en k€)	Variation 2018-2019	
Contrat Givors (uniquement 2^{ème} semestre pour 2017) - EGMI					
produits	592	1 489	1 587	6,6 %	↗
charges	450	1 195	1 225	2,5 %	↗
résultat avant impôts	142	294	362	23,1 %	↗
Contrat Vénissieux - Vénissieux Énergies					
produits	12 653	12 394	12 446	0,4 %	→
charges	12 516	12 739	12 272	- 3,7 %	↘
résultat avant impôts	292	58	174	198 %	↗

Globalement sur l'ensemble des contrats, les produits sont influencés par l'évolution des prix et des consommations, les charges par les variations des achats en matière première.

L'abonnement est en hausse de + 1 % à 2 % pour tous les réseaux hors changement de contrat. Le tarif à la consommation évolue différemment suivant les contrats en fonction des variations de prix des énergies, du type de contrat d'approvisionnement des délégataires (prix fixe ou prix variable) et de leur proportion dans le tarif. Ainsi, la forte baisse du prix du gaz en 2019 a conduit à des baisses du tarif en fonction de la part du gaz dans le panier énergétique des réseaux. Cette baisse a effacé la hausse des prix du gaz de 2018, les prix de décembre 2019 étant au niveau de février 2018. Concernant le cas particulier de Vaulx en Velin, le changement de contrat au 1er juillet 2019 a permis une baisse de la facture de référence de - 28 %.

Globalement, l'évolution des produits et charges est cohérente pour tous les réseaux. En particulier, les ratios financiers des nouveaux contrats sont conformes aux comptes prévisionnels en tenant compte du décalage de certains travaux pour le réseau Centre Métropole. Le contrat de Lyon La Duchère est structurellement déficitaire. Concernant la forte chute du résultat du contrat de Vaulx en Velin, elle est due à des écritures de fin de contrat (reprise dans les comptes du déficit du compte de gros entretien renouvellement).

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 17 novembre 2020. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2019 produit :

- par la société ELM, au titre de la DSP de production et de distribution de chaud et de froid urbains Centre Métropole,
- par la société Elyde, au titre de la DSP de production et de distribution de chaud urbain de Lyon La Duchère,
- par la société EGMI, au titre de la DSP de production et de distribution de chaud urbain de Givors,
- par la société Engie, au titre de la DSP de production et de distribution de chaud urbain de Vaulx en Velin,
- par la société V3E, au titre de la DSP de production et de distribution de chaud urbain Grande Ile,
- par la société Valorly et le groupement Engie/Valorly, au titre des DSP de production et de distribution de chaud urbain de Rillieux la Pape,

- par la société Vénissieux Energies, au titre des DSP de production et de distribution de chaud urbain de Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.